



FICHE COMPLETE ET INSCRIPTION

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation course – eau libre Année 2026-2027

Sous réserve de la validation du dossier d'habilitation par la DRAJES IDF

**Formation réservée aux personnes titulaires du
BF4 ou MSN ou BEESAN**

**Le dossier doit être complet
(inscription via le lien puis dépôt des documents)
avant le vendredi 04 septembre 2026**

PRESENTATION ET ORGANISATION

Objectifs

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Natation course – eau libre. Diplôme d'État homologué de niveau V (BAC+2)

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme d'État homologué de niveau V (Baccalauréat+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 40035
2. Code CPF : 242662
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur arrêté du 14 octobre 2024 : [Arrêté du 14 octobre 2024 portant création de la mention « natation et disciplines associées » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » - Légifrance](#)

METIER VISE

L'entraîneur coordonnateur exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique défini par la mention 'perfectionnement sportif' dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Les titulaires du DEJEPS mention Natation Course peuvent être amenés à intervenir avec tous les publics compétiteurs.

Ses principales missions :

1. Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie ;
2. Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie
3. Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel ;
4. Conduire des actions de formation.

Publics et prérequis

1-Exigences préalables
à l'entrée en formation

2-Tests d'Exigences
Préalables

3-Sélection

4-Positionnement

5-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

1. Être âgé de 18 ans minimum
2. Être titulaire du PSE 1 ou son équivalent, à jour de la formation continue.
3. Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 vierge datant de moins de 3 mois (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1264>)
4. Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités aquatiques. Le certificat médical, daté de moins de trois mois au jour du déroulement de ces tests et de l'inscription en formation, est établi conformément au modèle joint au dossier de candidature (voir ci-dessous).
5. BNSSA et si nécessaire produire l'attestation justifiant qu'il est à jour de sa vérification de maintien des acquis. (Facultatif).
6. Fournir le certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement.
7. **Pour un titulaire du MSN** : Justifier d'une expérience pédagogique, bénévole ou professionnelle, en natation course de 800h soit au sein d'un club, soit au sein d'un pôle figurant sur la liste établie par le ministre chargé des sports en application de l'article R.221-26 du code du sport sur une durée de trois ans minimums au cours des cinq dernières années qui précèdent l'entrée en formation. + Réaliser une performance correspondant à la grille de temps définie en annexe II en « libre » ou justifier du niveau technique
8. **Pour un titulaire BEESAN** : BEESEN + CAEPMNS à jour + PSE1 à jour. Il doit donc présenter tous les tests techniques :
 - Pass'compétition
 - 400 4 nages
 - Réalisation d'une performance selon la grille ou attestation de performance délivrée par le directeur technique national de la natation ou son représentant.
9. **Pour un BF4** : Dispensé des EPEF exceptée l'attestation PSE1 à jour.

ANNEXE II

GRILLES DES TEMPS RELATIFS À LA PERFORMANCE À RÉALISER POUR LES EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION, OPTION A

Grille de temps natation course-eau libre

	DAMES	MESSIEURS
50 NL	32"19	28"12
100 NL	1'08"79	1'01"17
200 NL	2'26"12	2'12"44
400 NL	5'04"07	4'39"53
800 NL	10'22"50	
1 500 NL		18'29"07
100 Dos	1'17"20	1'09"53
200 Dos	2'42"99	2'28"82
100 Bra	1'26"91	1'16"78
200 Bra	3'04"65	2'43"34
100 Pap	1'14"84	1'07"38
200 Pap	2'40"91	2'26"99
200 4N	2'44"24	2'29"12
400 4N	5'43"89	5'12"70

2- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour définir la liste des futurs stagiaires, il est organisé des tests de sélection pour tous les candidats à la formation, y compris en cas de parcours partiel.

Le jour des tests de sélections les candidats sont classés en fonction de l'ensemble des épreuves passées et a pour objet d'évaluer leurs capacités à suivre la formation dans des conditions optimales selon les exigences du diplôme.

L'ensemble des épreuves se compose de deux épreuves :

- **Épreuves écrite (2h) :**
L'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat en matière de compétence rédactionnelles et sa capacité à analyser un texte relatif à une problématique
- **Entretien de motivation (30 minutes) :**
Présentation d'un dossier rédigé par le candidat sur son expérience d'animation et de pratique, suivi d'un entretien de motivation. Seront évaluées ses capacités d'expression, ses motivations, l'engagement dans la discipline, le projet professionnel.

Classement et admission :

Les résultats d'admission prennent en compte :

- Les résultats des épreuves et de l'entretien
- Le nombre de places ouvertes.

4- POSITIONNEMENT :

Le positionnement va permettre de situer les acquis de chaque stagiaire, concernant la connaissance du milieu professionnel, les compétences techniques et pédagogiques, au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation pourra être proposé au stagiaire, avec un allègement de contenus de formations et le passage d'épreuves certificatives anticipées. Elles auront lieu après le début de formation. Ce parcours individualisé sera négocié avec le stagiaire qui pourra l'accepter ou le refuser.

Date : 18 septembre 2026

Durée : 1 jour

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases :

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue d'un plan individuel de formation

Entretien d'évaluation des compétences acquises antérieurement

Lors de l'inscription, les candidats auront transmis un dossier retraçant leurs parcours et support à l'épreuve d'entretien des tests de sélection.

- Un relevé des souhaits du stagiaire
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celle attendues en fin de formation
- Un bilan de ses expériences vécues

Cet entretien de positionnement complètera ce premier entretien et sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du P.I.F au cours duquel l'équipe pédagogique propose éventuellement un allègement de formation.

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC. Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

Contenus de la formation

LES CONTENUS ET LES COMPÉTENCES VISÉES

Le DE JEPS est constitué de 4 Unités Capitalisables (UC)

- Deux UC transversales quelle que soit la spécialité :
 - UC1 – Être Capable de concevoir un projet de perfectionnement en natation course,
 - UC2 – Être capable d'initier et de coordonner la mise en œuvre de perfectionnement en natation course.
- Deux UC de l'option A natation course/eau-libre :
 - UC3 – Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation course/ eau-libre,

LE CHAMP DE COMPÉTENCES

Le titulaire du D.E.J.E.P.S., spécialité "perfectionnement sportif", mention "natation et disciplines associées » Option A Natation course/eau-libre, atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes :

- Concevoir un projet d'action ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif en natation et disciplines associées

Le titulaire du, réalise de manière autonome des interventions dans le champ de l'entraînement et de l'enseignement disciplinaire. Ces interventions consistent à :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires et de perfectionnement sportif ;
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire, de perfectionnement, et de développement sportif ;
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de natation course en piscine et en milieu naturel ;
- Conduire des actions de formation

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, les 3 unités capitalisables de la formation avec les contenus suivants :

UC1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués
- Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués

UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

- Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous
- Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur
- Gérer la logistique des programmes d'action
- Animer la démarche qualité

UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHÉ DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN NATATION COURSE/EAU LIBRE

- Conduire une démarche d'enseignement en natation course- eau libre en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants
- Conduire une démarche d'entraînement en natation course- eau libre à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants
- Conduire des actions de formation en natation course- eau libre en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants

Organisation de la formation

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) a été habilité par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) (habilitation n° XXXXX) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES DE LA FORMATION

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des TEP	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
Du 29/09/2026 au 02/07/2027	10 mois	Le 04 septembre	Validés	15/09/2026	18/09/2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cette formation se réalise en alternance entre les séquences de formations théoriques en centre de formation et les séquences de stage en situation de travail en structure.

Ainsi, l'alternance comprend :

- Une formation en centre :
 - o Face à face pédagogique,
 - o Formation pratique avec les formateurs en salle ou en piscine,
 - o Echanges de type « retour d'alternance »,
 - o Parcours multimodaux de formation.
- une formation en entreprise

Dans le cadre de cette formation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, entre le 29/09/2026 et le 02/07/2027 au sein d'une structure affilié à la Fédération Française de Natation. Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION POUR UN TITULAIRE DU BEESAN

Volume horaire total	761 HEURES		
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	421 Heures	
	En structure	340 Heures	
	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.	80		60
UC2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.	85		60
UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.	256		220
Total général	421 heures	0 heure	340 heures

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION POUR UN TITULAIRE DU MSN

Volume horaire total	616 HEURES		
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	336 Heures	
	En structure	280 Heures	
	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.	80		60
UC3 – Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités aquatiques et de la natation.	256		220
Total général	336 heures	0 heure	280 heures

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION POUR UN TITULAIRE DU BF4

Volume horaire total		140 HEURES		
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	80 Heures		
	En structure	60 Heures		
		Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Encadrer tout public dans tou lieu et toute structure.		80		60
Total général		80 heures	0 heure	60 heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / ALTERNANCE

Calendrier en cours d'élaboration

HORAIRES DE FORMATION

1. En centre de formation :
Face à face pédagogique : 8h-11h30 / 12h30-16h (mardi et jeudi) soit 7 heures
2. En Entreprise : 7 heures en moyenne réparties sur le reste de la semaine en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 25 stagiaires en parcours allégé.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Ile-de-France, 163 Bld Mortier 75020 Paris

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

- Les structures d'alternance doivent être affiliées à la Fédération Française de Natation. .
- Les structures doivent disposer d'au moins deux nageurs(ses) de niveau National 2 et de nageurs Jeunes de niveau national pour répondre aux critères de certification de l'UC3.

Le candidat propose sa structure lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement en le directeur de l'ERFAN et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

Modalités pédagogiques et de suivi

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres et 50m au sein de la région d'Île-de-France
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires
3. Les CAF de Corbeil, Saint-Germain-en-Laye, Melun, Massy et les Etoiles

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
5. Utilisation d'un livret du stagiaire
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la DRAJES

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider l'Unité Capitalisable manquante du diplôme, cette UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

La certification globale des 3 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables en fonction des diplômes déjà obtenus.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification :

UC1/2

1° - Présentation d'un projet de perfectionnement suivie d'un entretien :

Le candidat remet un dossier 10 jours avant le déroulement de l'épreuve certificative qui servira de support à l'épreuve orale et qui se déroulera de la façon suivante :

- 20 mn de présentation avec support audiovisuel.
- 40 mn d'échange avec le jury

Le candidat sera évalué sur la cohérence et le respect de la démarche de projet ainsi que sur sa capacité à analyser son action. La discussion pourra porter sur la cohérence et la pertinence du diagnostic, sur l'intelligibilité et l'opportunité du projet, sa mise en œuvre et son animation dans le respect des obligations législatives et réglementaires. Ainsi que l'évaluation et l'analyse du projet réalisé.

UC3

1° - Conduite d'une séance d'entraînement :

Le candidat conduit une séance d'entraînement en natation course-eau libre d'une durée d'une heure et trente minutes au minimum et deux heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de six nageurs minimums dont trois sont qualifiés aux championnats « N2 » ou aux championnats nationaux juniors. Avant le début de la séance, le candidat remet aux évaluateurs une fiche de séance qui fait apparaître la progression pédagogique de la séance en prenant en compte le cycle d'entraînement du groupe et notamment la planification, la programmation, les objectifs et les moyens. L'entretien d'une durée comprise entre quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum porte sur la séance d'entraînement. L'échange avec les évaluateurs permet de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche inclusive dans ses séances d'entraînement.

2° - Action de formation :

Avant la date de l'épreuve, dans les conditions fixées par le recteur de région académique, le candidat transmet une vidéo de vingt minutes maximums comprenant une séance continue sans montage dans laquelle il est clairement identifié, et dans laquelle il réalise une action de formation de cadres en natation et disciplines associées dans l'option de son choix. Avant l'entretien, les évaluateurs visionnent la vidéo transmise par le candidat. Cette épreuve consiste en un entretien de quinze minutes au minimum et vingt minutes au maximum portant sur une action de formation réalisée par le candidat. Cet entretien porte sur la capacité du candidat à concevoir à mettre en œuvre et à évaluer des actions formatives en natation et disciplines associées.

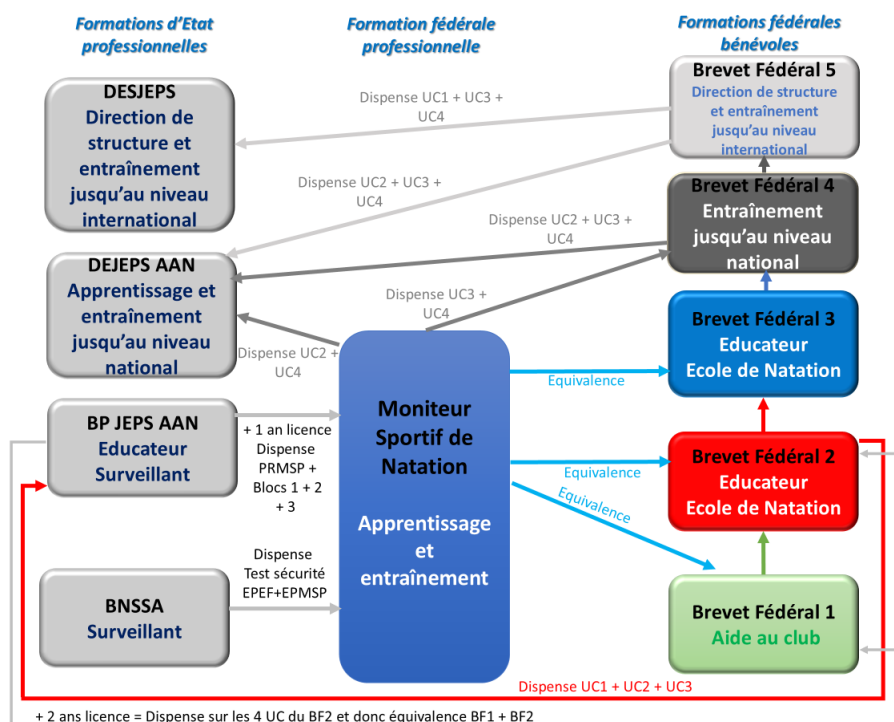
Equivalences, suites de parcours et passerelles

ÉPREUVES CERTIFICATIVES

- Les titulaires du BEESAN ont d'acquis l'UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1, UC2 et UC3.
- Les titulaires du BF4 ont d'acquis les UC2, UC3 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que l'UC1.
- Les titulaires du MSN ont d'acquis les UC2 et UC4. Cette formation ne leur propose donc que les UC1 et UC3.

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS

Suite possible après la formation DEJEPS NATATION COURSE EAU LIBRE :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Pour les titulaires du DEJEPS natation course/eau-libre assorti du CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique" donc titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur, l'autorisation d'exercer leur activité professionnelle rémunérée s'il souhaite continuer à exercer, à une révision quinquennale **Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur** ainsi qu'une mise à jour annuelle de son diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**. L'attestation de recyclage obtenue permet ainsi la délivrance (ou le renouvellement) de la carte professionnelle. Mise à jour annuelle du diplôme de Premiers Secours en Équipe de niveau 1.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Délégation régionale académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. (DRAJES).
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) : **Liste des médecins experts**
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

Tarifs et financements

TARIFS

Détails de la tarification

Statut du stagiaire	Coût pédagogique de la formation	Frais de dossier
Parcours titulaire du BEESAN	5 680 €	70 €
Parcours titulaire du MSN	4 535 €	70 €
Parcours titulaire du BF4	1 080 €	70 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail erfan@lif-natation.fr
2. par téléphone au : 01.40.31.19.29/56

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le coût de la formation est intégralement pris en charge.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- X [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- X [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- X FNE
- ✓ Autofinancement

Contacts

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29

Courriel : erfan@lif-natation.fr

Référent

Référente pédagogique : Ludivine CALLANQUIN – 06 59 59 00 79 – l.callanquin@lif-natation.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Perfectionnement Sportif
mention Natation course – eau libre
Année 2026-2027

Sous réserve de la validation du dossier d'habilitation par la DRAJES IDF

Formation réservée aux personnes titulaires du BF4 ou MSN ou BEESAN

Le dossier doit être complet

(inscription via le lien puis dépôt des documents) avant vendredi 04 septembre 2026

Voici le lien à remplir pour vous inscrire :

[DOSSIER D'INSCRIPTION DEJEPS Natation course - eau libre 26-27 – Remplir le formulaire](#)

Fiche Administrative

Pièces à fournir obligatoirement pour que votre dossier soit conforme

Un lien vous sera transmis afin de déposer vos documents une fois votre inscription faite

- Une photo d'identité
- Le certificat médical datant de moins de 3 mois à la date limite d'inscription (modèle joint)
- La photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une photo d'identité récente
- Pour les français de moins de 25 ans, une copie de l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté
- Une attestation de prise en charge des frais pédagogiques (uniquement si votre employeur ou un organisme financeur prend en charge les frais pédagogiques)
- Un document de présentation personnel comprenant :
 - Un curriculum vitae
 - Une présentation des expériences (de pratique sportive personnelle, d'animation, d'encadrement)
 - Une présentation du projet professionnel
 - Une présentation du projet de formation (connaissance du cursus ainsi que de l'organisation personnelle envisagée pour suivre la formation (temps de travail personnel, aspects logistiques et financements.)
- Copie du diplôme B.N.S.S.A. et de sa révision (si nécessaire)
- Copie du diplôme PSE1 ou autres titres admis en équivalence (AFPCSAM, CFAPSE, PSE2, BNSR ...)
- Copie de l'attestation de formation continue annuelle du PSE1
- Autres diplômes (MSN, BF4, BEESAN)

Votre financement de la formation

Nous vous informons que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale de ce montant en engageant une demande d'aide financière auprès des administrations dont vous relevez selon votre situation.

Candidats en emploi

Vérifiez auprès de votre employeur vos droits à la formation professionnelle (demande d'autorisation d'absence et de financement de la formation à compléter avant le démarrage de la formation).

Candidats sans emploi

Vérifiez vos droits auprès de l'institution dont vous dépendez :

- Pôle emploi (si vous avez plus de 26 ans)
- Mission locale (moins de 26 ans)
- Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA.
- Plateforme « mon compte formation » pour vérification de vos droits CPF.

Afin d'aboutir dans votre démarche d'inscription, vous devez prendre contact avec l'administration dont vous relevez et solliciter un rendez-vous auprès d'un conseiller formation ou de votre responsable des ressources humaines qui vous accompagnera pour valider votre projet de formation et pour constituer votre dossier d'aide à la formation. Cette démarche individuelle est de votre responsabilité et est à réaliser en amont de l'inscription aux tests de sélection. L'entrée en formation suppose l'acceptation des conditions financières liées à la formation suivie et dont vous devez vous acquitter.

Mode de financement envisagé

Auto-financement

Contrat d'apprentissage

Aide financière

Employeur sollicité :

Organisme sollicité :

Montant de l'aide envisagé :

J'atteste l'exactitude des informations portées dans le présent dossier d'inscription. Je m'engage à entamer les démarches auprès des organismes financeurs et à m'acquitter des frais de formation dans tous les cas

Fait à le

Nom et signature

Attestation de prise en charge financière

À compléter dans tous les cas de prise en charge

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

Nom ou raison sociale de l'employeur : _____

code APE

Numéro SIRET : _____ :

Adresse de facturation du soussigné : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____ @

Dossier suivi par : _____

Le soussigné s'engage à régler à l'ERFAN Ile-de-France au bénéfice de :

(Nom et prénoms du stagiaire) : _____

pour un montant total de : _____ euros

(indiquer la somme en toutes lettres)

La partie ci dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un opérateur de compétences (OPCO) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

Nom de l'OPCO: _____ N° SIRET: _____

Adresse de facturation de l'OPCO: _____

Téléphone : _____ Courriel: _____ @

Dossier suivi par : _____

À l'égard de l'ERFAN de la Ligue Ile-de-France de Natation, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'OPCO n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

L'employeur À LEDATE, CACHET ET SIGNATURE

Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.

Le titre de paiement doit être libellé à l'ordre de « LIGUE ILE-DE-FRANCE NATATION »

Utilisation de droit à l'image et de traitement des données personnelles

Formulaire exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » option « Natation course – eau libre »

Je soussigné(e),, " **autorise** " **n'autorise** pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN. La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

" En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : **(1)** le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, **(2)** Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Certificat médical

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » option « Natation course – eau libre »

Au regard de la spécificité et des exigences de la filière de formation qui est suivie, le sujet doit présenter une faculté d'élocution normale, une acuité auditive normale et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

⇒ Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil. Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

⇒ Avec correction :

*Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

*Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

⇒ Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil constitue une contre-indication.

Je soussigné(e) _____ Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour
M./Mme* _____ et avoir constaté qu'il/elle* ne présente aucune contre-indication
apparente à : (* Rayer la mention inutile)

à la pratique et l'encadrement de la discipline « Natation et disciplines associées.

Certificat remis en mains propres à l'intéressé(e) pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Le
(Datant de moins de 3 mois à la date des tests de sélection)

Signature du médecin

Cachet du médecin

Dispositions particulières pour les personnes présentant un handicap : la réglementation du diplôme prévoit que le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française Handisport ou par la Fédération française de Sport Adapté, aménager le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative pour toute personne justifiant d'un handicap. Dans le cas où le médecin constate une contre-indication liée à un handicap, il le mentionne sur le certificat et oriente-le(la) candidat(e) vers le dispositif mentionné ci-dessus. Dans ce cas, le candidat doit prendre contact avec le référent handicap de la DRAJES de son lieu de résidence.

Structures d'accueil

L'alternance : Les cours théoriques occuperont une partie de la formation, l'autre partie étant dévolue au stage en structure d'accueil. (cf. Planning prévisionnel)

Engagement du Tuteur ou Maitre d'apprentissage - 1

Nom, prénom du tuteur/Maitre d'apprentissage : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je soussigné(e) _____ titulaire du BEESAN 2^e degrés ou DEJEPS NC n° _____ m'engage à assurer la fonction de tuteur pendant la formation DEJEPS Natation course – eau libre de : _____ dans la structure _____.

Date et signature du tuteur/Maitre d'apprentissage

Date, signature et tampon du Responsable

Une fois l'inscription validée, les conventions de stage seront envoyées au stagiaire.

Le tuteur/Maitre d'apprentissage s'engage à être présent avec son stagiaire en situation pratique et à faire une réunion avec lui sur le déroulement de la formation au moins une fois par mois.



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).